



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2025

Présents	Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Laurent THOMAS, Clément REUNGOAT, Isabelle BIDEAU, Stéphane REMEUR, Julie HOFER
Secrétaire de séance	Marc BOIZARD
Absents / Excusés	Anne-Flore CZERWINSKI, Michel CLEACH, Yves-Marie DAYOT, Emmanuel TOCQUER, Marie-France ROLLAND, Anaïs MURLA

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 7 / Votants : 7

Date de convocation du conseil Municipal : 10/10/2025

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. Rapports 2024 de Morlaix Communauté sur le prix et la qualité du service eau potable, assainissement collectif, SPANC, gestion et prévention des déchets
2. Contrats d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le CDG29
3. Décision modificative numéro 1
4. Décision de clôture définitive du budget annexe lotissement de Rozigou
5. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (7 votants).

2. Rapport 2024 de Morlaix Communauté sur le prix et la qualité du service eau potable, assainissement collectif, SPANC

Par un mail du 01/08/2025, Morlaix Communauté nous demande de prendre acte du rapport 2024 validé en Conseil Communautaire du 7 juillet 2025 et concernant le prix et la qualité du service eau potable, assainissement collectif, SPANC.

Ce rapport a été imprimé et mis à la disposition des élus et des usagers.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport

Vote : Adopté à l'unanimité (7 votants).

3. Rapport 2024 de Morlaix Communauté sur le prix et la qualité du service gestion et prévention des déchets

Par un mail du 01/08/2025, Morlaix Communauté nous demande de prendre acte du rapport 2024 validé en Conseil Communautaire du 7 juillet 2025 et concernant le prix et la qualité du service gestion et prévention des déchets.

Ce rapport a été imprimé et mis à la disposition des élus et des usagers.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de ce rapport

Vote : Adopté à l'unanimité (7 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2025

4. Contrat d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposés par le CDG29

L'assurance statutaire a pour but de couvrir les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents et supportés par la collectivité.

Notre contrat d'assurance statutaire actuel arrive à échéance au 31/12/2025.

Par mandat en date du 08/01/2024, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante:

- Assureur: CNP Assurances / Courtier: RELYENS
- Durée: 4 ans à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029
- Régime du contrat: Capitalisation
- Préavis: Résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois, à partir de la 3ème année de contrat
- Révision des taux: taux garantis les 2 premières années du contrat.

Et d'adhérer au contrat d'assurance avec les modalités suivantes:

Pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL (4 agents ici)

- Risques assurés: Tous risques
- Taux de remboursement des indemnités journalières: 90 % (100 % pour les frais médicaux)
- Formule de franchise: 15 jours par arrêt sur l'ensemble des risques, à l'exception de la maternité et des frais médicaux en CITIS (Congé pour invalidité temporaire imputable au service) qui sont couverts dès le 1er jour
- Taux de cotisation de 7,77 % (pourcentage de la masse salariale assurée et déclarée chaque année à l'assureur).

Pour les agents IRCANTEC (2 agents ici) – Pas d'assurance.

La convention avec le CDG29 relative à la gestion du contrat d'assurance et à l'accompagnement à la prévention de l'absentéisme fera l'objet d'une facturation complémentaire trimestrielle.

Le pourcentage est fixé à 0,35 % de la masse salariale assurée et déclarée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire:

- A procéder aux versements correspondants
- A signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions y compris les éventuels avenants à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les propositions ci-dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité (7 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2025

5. Décision modificative numéro 1

Une décision modificative du budget est nécessaire pour:

- Intégrer les résultats du SIMIF,
- Augmenter les crédits pour les travaux réalisés en régie cette année,
- Ouvrir les crédits nécessaires afin de pouvoir créer un nouveau site internet pour le camping municipal.

Il est proposé de procéder ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Articles	Nature	Montant
002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	002	Résultat d'exploitation reporté	+ 365.44€
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	722	Travaux en régie	+ 2912.60€
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+ 3278.04 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Articles	Nature	Montant
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	615221	Bâtiments publics	+ 365.44€
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023	Virement à la section d'investissement	+ 2912.60€
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 3278.04 €



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Articles	Nature	Montant
001 _ SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 153.29€
021 _ VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	021	Virement de la section d'exploitation	+ 2912.60€
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT			+ 3065.89 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
OUVERTURES			
Chapitre	Articles	Nature	Montant
040 _ OPETATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2315	Installations, matériel et outillages (travaux régie)	+ 2912.60€
21 _ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2152	Installations de voirie	+ 153.29€
20 _ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2051	Concessions et droits similaires	+ 2800.00 €
REDUCTIONS			
21 _ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2113	Terrains aménagés autres que voirie	- 2800.00 €
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT			+ 3065.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la décision modificative ci-dessus.
Vote : Adopté à l'unanimité (7 votants).

6. Décision de clôture définitive du budget annexe lotissement de Rozigou

Tous les terrains ont été vendus au lotissement de Rozigou, et toutes les factures réglées.

Il n'y aura donc plus de mouvements comptables sur ce budget annexe.

Une subvention de la commune d'un montant de 59 868.12 € a été versée au budget du lotissement de Rozigou afin de compenser son déficit final.



Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De clore définitivement le budget annexe du lotissement de Rozigou au 31/12/2025,
- De demander au comptable de procéder aux écritures nécessaires,
- D'autoriser le Maire à réaliser les formalités de clôture du dossier de TVA auprès du centre des impôts,
- D'autoriser le Maire à accomplir toute autre formalité nécessaire à la clôture de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les propositions ci-dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité (7 votants).

7. Questions et informations diverses

- Mme le Maire informe le Conseil d'une réunion de présentation de la société WEBLUMA au sujet d'un module de réservation en ligne pour le camping.
- Point sur les 4 futures constructions dans le lotissement rue Ar Pont. Le permis de construire est accordé, l'affichage sur site est en cours. L'appel d'offre sera prochainement réalisé.
- Point sur l'aménagement de la route de Falaizou. Plusieurs entreprises ont été contactées pour la maîtrise d'œuvre : AT OUEST, ING CONCEPT et aussi Morlaix Communauté. Les devis sont en cours.
- Point sur le rendez-vous avec le département pour la mise en sécurité de la route de Morlaix au niveau des poubelles. Il est proposé de refaire les marquages au sol, et de déplacer le radar pédagogique. Si ces mesures ne s'avéraient pas suffisantes, des chicanes pourraient être une autre possibilité.
- Panneaux de zone de rencontre à 20km/h à retirer dans le bourg, et descendre le panneau interdit aux poids lourds dans la Côte de Pen Ar C'hra pour qu'il soit plus visible.
- Des travaux sont à entreprendre dans les toilettes publiques situés rue Duchesse Anne de Bretagne. Des entreprises vont être contactées pour obtenir des devis.

Séance levée à 22H00.

Le Secrétaire de Séance,
Marc BOIZARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "BOIZARD".

Le Maire,
Monique NEDELLEC

